

## **Sujet : "L'hypothèse de l'inconscient met elle en danger l'idée de responsabilité morale ?"**

### Définitions des termes du sujet :

#### **L'inconscient :**

**L'inconscient cognitif** désigne le fait que nous ne sommes pas conscient de tout ce que nous faisons c'est-à-dire que certains de nos actes sont fait de manière automatique.

**L'Inconscient psychique** est un concept de Freud. Ce psychanalyste et médecin fait l'hypothèse qu'il y a une partie de notre esprit qui est inconscient et qui « contient » tous nos désirs et pulsions refoulées par le Surmoi.

**La responsabilité morale** est la nécessité pour une personne de répondre de ses intentions et de ses actes devant sa conscience. La responsabilité suppose la liberté.

**La morale :** Ensemble des règles et des normes de comportement considérées comme bonnes ou mauvaises (bien/mal), justes ou injustes, dans un groupe humain.

### Formulation de la problématique :

Remarque : Je précise entre parenthèses, à quoi correspondent les différents éléments de la problématique.

**A première vue**, nous pourrions penser que l'hypothèse de l'inconscient remet effectivement en cause notre responsabilité morale car pour être tenu pour responsable de ses actes, il faut les avoir choisis librement (définition de responsabilité). Or si nous sommes déterminés par une partie de notre esprit que nous ne contrôlons pas (définition d'inconscient), nous ne sommes pas libres donc pas responsables. **Mais** si notre inconscient existe bien, cela signifie-t-il pour autant que nous ne sommes plus responsables ? Il semble que notre inconscient, en un certain sens, ne prend en charge que nos actions automatiques (autre définition de l'inconscient), c'est-à-dire celles qui ne nous demandent pas de faire un choix. Nous resterions donc responsables des décisions que nous prenons consciemment en usant de notre libre arbitre.